

Journée de mobilisation nationale : Vendredi 25 Avril

Jeudi 24 Avril

de 7H30 à 9H30 RDV Jean Jaurès : Tractage en vue de la mobilisation du 25 Avril

AG au TNT à 10H

Journée de mobilisation nationale

Vendredi 25 Avril (préavis de grève)

RDV à 16H au TNT pour AGIR !!!

(Prévoyez du temps, prévoyez la soirée, la nuit, prévoyez d'être nombreux, prévoyez vos amis, vos collègues, vos voisins...)

La CIP-MP appelle tous les chômeurs, intérimaires, intermittents, précaires, salariés à intensifier la mobilisation contre l'accord UNEDIC du 22 mars.

Nous ne nous satisferons pas des miettes, nous demandons la prise en compte des revendications des premiers concernés.

Nous demandons au ministre du travail, resté muet sur le sujet, de ne pas agréer l'accord du 22 mars.

Les conciliabules dans les couloirs continuent pour régler le problème du différé pour les annexes 8 et 10, c'est inacceptable ! Ne nous laissons pas endormir par les dernières déclarations de la ministre de la culture, quoiqu'il arrive, les partenaires sociaux signataires l'ont dit, ils comptent bien réaliser les économies prévues !

Mme Filipetti a déclaré ne pas être inquiète au sujet du bon déroulement des festivals : NOUS, SI !!!!

**SI LA LUTTE PAIE,
LE COMPTE N'Y EST PAS !!!**

CIP-MP

Coordination des intermittents et précaires de Midi-Pyrénées

Rappel chronologique :

25 Avril : mobilisation nationale, notamment à Bourges, 4ème jour du Festival. Préavis de grève

26 et 27 avril : COORDINATION NATIONALE A PARIS (+ de 20 collectifs présents)

29 Avril (Journée de mobilisation nationale, préavis de grève) : le texte du 22 Mars a été transposé en réglementation (texte de plusieurs centaines de pages) par l'UNEDIC. Le bureau de l'UNEDIC examine le texte le 29 Avril.

1er mai : manifestation interpro 10H30 place Esquirol (cortège intermittent-es, précaires)

et à 14H30 « Bazar au Bazacle » avec entre autres le grand débat « Comment élargir les solidarités et réfléchir ensemble à la construction d'un véritable front contre le chômage et la précarité ? (CIP-MP, MNCP, SUD culture, Solidaires 31, des syndicalistes de Pôle emploi, le DAL,...

Mi Mai : l'accord réglementaté est transmis au ministère du travail. Celui-ci va convoquer le conseil national de l'emploi dans la première quinzaine de Mai. La CGT et la CGC s'opposant à cet accord, une 2ème réunion au Conseil supérieur de

l'emploi sera nécessaire.

1er Juillet : date prévue de l'entrée en vigueur de l'accord.